



Le projet de loi débattu à l'Assemblée nationale à partir du 22 janvier organise la liquidation

- ⇒ **de l'indemnisation des chômeurs**
- ⇒ **du service public de l'emploi**
- ⇒ **et la de formation professionnelle**

En aucun cas, il ne s'agit de faciliter et simplifier la vie des travailleurs privés d'emploi, mais bien de

- les confronter à un contrôle permanent sous couvert d'accompagnement,
- les contraindre à accepter tout type d'emploi,
- au besoin, les sortir de la liste des demandeurs d'emploi (DE).
- contrairement à ce que peuvent imaginer certains cette nouvelle entité ne permettra pas plus qu'aujourd'hui, aux Demandeurs d'Emploi d'être reçus à leur demande !

Nous exagérons ? Certainement pas !

- ⇒ Dans notre pays, on radie « seulement » 2% des chômeurs ; le Président de la République constate qu'en Espagne, qu'en Belgique, c'est *4 fois plus* : ainsi, il fixe un objectif, 8%.
- ⇒ Le retour au plein emploi est fixé à 2012 avec un taux de 5% de chômeurs (!). Il existe un moyen simple : dégoûter par les tracasseries toutes celles et tous ceux qui cherchent un emploi sans être indemnisés.
- ⇒ La campagne rebondit de plus belle sur les « métiers en tension », « offres d'emploi non pourvues », qui relèvent en grande majorité de métiers aux salaires médiocres, aux conditions de travail dégradées, avec recours massif aux contrats précaires.

La fusion ANPE ASSEDIC, qui appellerait d'autres étapes ultérieurement. Ainsi, le projet de loi fixe l'objectif d'intégrer rapidement les personnels de l'AFPA chargés de l'orientation, ce qui amènerait à son démantèlement. Cette fusion, mettrait en fait dans une seule « main » l'indemnisation, le placement, la sanction et la radiation.

La logique est simple : placer au plus vite le chômeur qui coûte, sur des offres qui correspondent aux besoins immédiats des employeurs, et laisser celui qui n'est pas indemnisé se débrouiller, ou le renvoyer à ce qui restera de l'aide sociale en lambeaux.

Le resserrement de l'agrément par l'ASSEDIC des formations sur des objectifs d'adaptation à court terme en est déjà une préfiguration.

La campagne idéologique du président de la République sur *l'offre acceptable d'emploi* (deux refus entraînant une radiation sanction, comme d'ailleurs un refus de formation) cadre bien les buts assignés à l'institution fusionnée, objet du projet de loi.

NOUS REFUSONS LA FIN PROGRAMMÉE

- **du service public, garant de l'égalité de traitement des usagers,**
- **de l'indemnisation pour tous, qui doit relever de la protection sociale,**

Au contraire, le MEDEF projette que la « couverture » minimale relève de l'État et que chacun se paye, par exemple auprès de sociétés d'assurance, la garantie complémentaire : le même processus est à l'œuvre pour la maladie, la retraite etc.

- **d'une politique publique, ambitieuse, nationale de formation professionnelle dont l'AFPA doit être la pièce maîtresse.**

Au contraire, on la retire de fait du domaine de la formation professionnelle des salariés, on la met en concurrence au niveau régional avec les organismes privés de formation, bref, on prépare son dépeçage.

Et pour mieux contraindre les chômeurs, il faut casser les acquis des personnels : remettre en cause la Convention collective nationale de l'assurance chômage, transférer le maximum d'agents ANPE vers un statut privé et casser la notion même de statut public d'avenir, développer la rémunération « *incitative* » (selon la Ministre) en fonction des résultats obtenus en matière de placement et/ou de radiations.

Le 22 janvier, il faut la mobilisation la plus large contre ces projets

- Avec la grève des salariés de l'assurance chômage (dont ceux du GARP déjà en grève contre leur liquidation programmée), à l'appel de la CGT, de FO, de la CFDT et de la CFTC,
- Avec la grève des agents ANPE, à l'appel pour l'instant de la CGT, mais que nous espérons voir élargir par les autres organisations syndicales qui se positionnent contre la fusion,
- Avec les délégations intersyndicales de l'AFPA,
- Avec les comités CGT des privés d'emploi « Chômeurs rebelles »,
- Avec le soutien et la participation de toutes celles et tous ceux qui refusent ces projets.

**Participons massivement le 22 janvier aux
rassemblements organisés
à 14 heures à l'Assemblée nationale
ainsi que dans les régions**

**POUR SIGNIFIER NOTRE REFUS PUR ET
SIMPLE DE CETTE FUSION**

Les personnels de l'ASSEDIC sont invités à discuter le 22 janvier des possibilités de reconduction de la grève.

Le 24 janvier, avec les fédérations de la fonction publique CGT, FSU, FO, UNSA, Solidaires et CFTC, la CGT ANPE appelle à la grève pour le pouvoir d'achat, les effectifs, les missions.